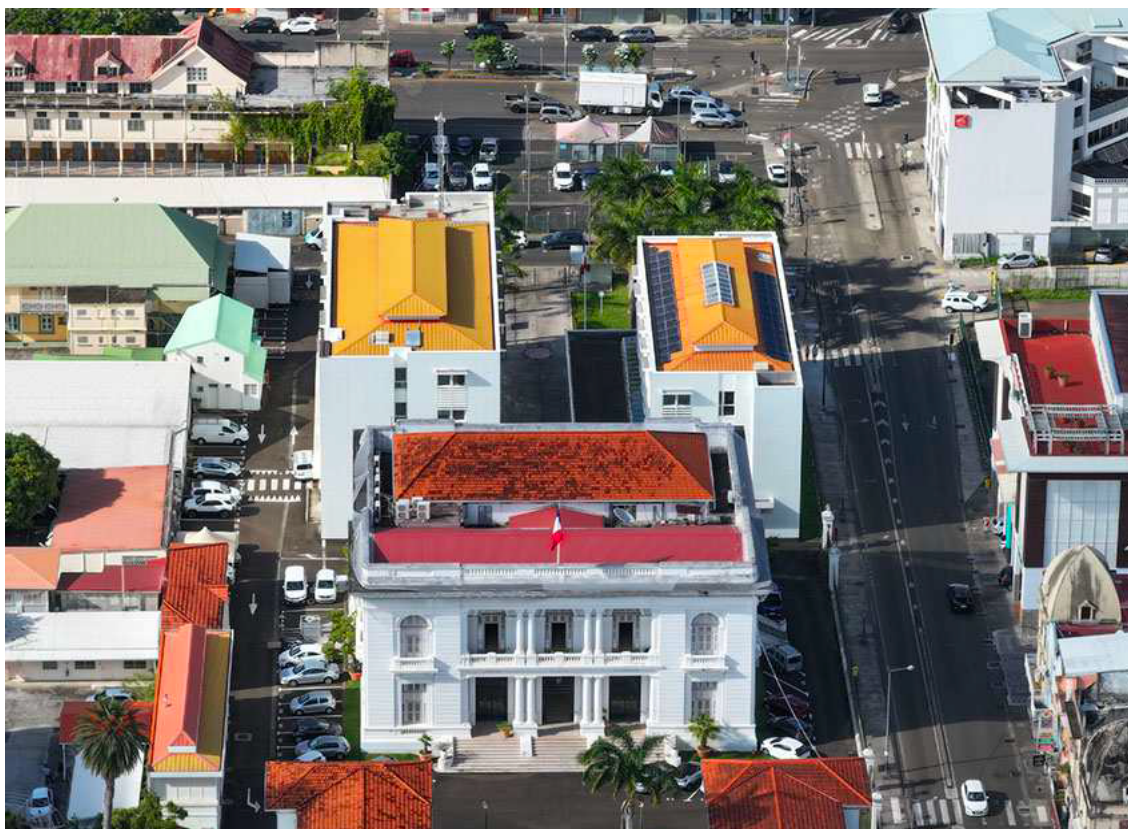


PLAN GENERAL DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ



TRAVAUX ÉTANCHÉITÉ BÂT A DE LA PRÉFECTURE		
Maître d'Ouvrage	Représentant	Email
PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE	Ulrick LESDEMA Line PETIT-FRERE	ulrick.lesdema@martinique.gouv.fr line.petit-frere@martinique.gouv.fr
Maître d'Œuvre	Représentant	Email
IMMO INOV SUD	Stéphane PIN	Stephane.pin@immo-inov-sud.com

Opération de catégorie 3	
Mise à jour	Objet de la modification
18/11/2025	PGC Initiale

SOMMAIRE

Table des matières

Table des matières	2
1. Renseignement d'ordre administratif relatif au chantier.....	5
2. Entreprises (y compris sous-traitantes et travailleurs indépendants).....	6
3. Mesures d'organisation générale du chantier arrêtées par le maitre d'œuvre en concertation avec le coordonnateur	6
a) Planning	6
b) Matériaux et procédés constructif dangereux	6
c) Affiche sur le chantier	7
d) Schémas de principe d'installation de chantier (PIC)	8
➤ CIRCULATION HORIZONTALES ET VERTICALES	9
➤ MANUTENTION DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS	10
➤ PROTECTIONS COLLECTIVES.....	11
➤ ELECTRICITE ET EAU DE CHANTIER.....	11
4. Mesures de coordination prises par le coordonnateur en matière de sécurité et de santé et sujétions qui en découlent	13
➤ CIRCULATIONS HORIZONTALES ET VERTICALES	13
➤ MANUTENTION DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS	14
➤ PRODUITS DANGEREUX.....	15
➤ UTILISATION DES PROTECTIONS COLLECTIVES	15
➤ STOCKAGE	16
➤ DÉCHETS	17
5. Sujétions découlant des interférences avec des activités d'exploitation sur le site à l'intérieur ou à proximité duquel est implanté le chantier	19
➤ A L'INTERIEUR DU CHANTIER	19
6. Mesures générales pour assurer le maintien du chantier en bon ordre et en état de salubrité satisfaisant	20
➤ BASE VIE	20
7. Renseignements pratiques propres au lieu de l'opération concernant les secours	22
.....	22

•	Donnez l'adresse du chantier	22
8.	MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE LES ENTREPRENEURS, EMPLOYEURS OU TRAVAILLEURS INDÉPENDENTS	23
1)	<i>Dispositions générales applicables à tous les intervenants</i>	23
2)	<i>Autres dispositions</i>	23
•	Définition des personnes autorisées	23
•	Définitions des sous-traitants	23
•	Désignation d'un interlocuteur sécurité	24
9.	Diagnostics	24
➤	Conclusion du RRAT	24

Préambule

Le PGC présente l'ensemble des suggestions faites par le CSPS (Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé) afin de prévenir les risques liés à l'interférence des activités des différentes entreprises sur un chantier.

Les entreprises peuvent proposer d'autres dispositions aux prescriptions du PGC SPS **sous réserve** que les solutions proposées **soient au minimum équivalentes sur le plan de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement.**

Les images présentes dans ce document sont utilisées à caractère d'illustration et ne doivent pas être prises comme consignes.

Le PGC est modifié tout au long du chantier en fonction de son évolution.

A chaque modification du PGC, le Coordonnateur SPS transmettra la nouvelle version à la maîtrise d'ouvrage qui la transmet ensuite aux intervenants concernés.

**CHAQUE RESPONSABLE D'ENTREPRISE INFORMERA SES COMPAGNONS QUE
(EN ACCORD AVEC LA MAÎTRISE D'OUVRAGE) LA PRISE DE PHOTOS SUR
CHANTIER SERA AUTORISÉE AFIN D'EXPLICITER NOS DEMANDES ET
OBSERVATIONS**

**ALCOOL ET TABAC (dans les lieux clos et couverts pour le tabac) SONT
STRICTEMENT INTERDITS SUR LES CHANTIERS**

1. Renseignement d'ordre administratif relatif au chantier

INFORMATION CONCERNANT L'OPÉRATION

Adresse du chantier	PRÉFECTURE DE FORT DE France Bât A 82 rue victor Sévère 97200 FORT DE FRANCE Travaux réalisés en site occupé
Durée prévue	3 MOIS
Démarrage prévisible	

	Entreprise	Nom	Adresse	Téléphone	Mail
Bureau de contrôle	Bureau VÉRITAS	J-F GRONDIN	12 rue des arts et métiers 97200 Fort de France	0696 39 10 09	Jean- francois.grondin@bureau-veritas.com
CSPS Conception	AV SERVICES	VARANE A.	1 chemin rural de bonny 97231 LE ROBERT	0696 97 30 22	Allane.varane@av-services.fr
CSPS Réalisation	AV SERVICES	VARANE A.	1 chemin rural de bonny 97231 LE ROBERT	0696 97 30 22	Allane.varane@av-services.fr

2. Entreprises (y compris sous-traitantes et travailleurs indépendants)

	Intitulé du Lot	Entreprise	Coordonnées	Type (T ou ST)
1	Maçonneries			
2	Étanchéité			
3	Couvertures			
4	Menuiseries extérieures			
5	Peintures			
6	Climatisation			

(T= titulaire, ST= sous-traitant)

3. Mesures d'organisation générale du chantier arrêtées par le maitre d'œuvre en concertation avec le coordonnateur

a) Planning

En attente, phasage par zone.

b) Matériaux et procédés constructif dangereux

- Déplacement clim + fluide frigorigènes
- Dépose étanchéité existante

c) Affiche sur le chantier

ÉLEMENTS	Mit en œuvre Et Entretient
Affichage accès toiture (interdit au public / port des EPI obligatoires)	Lot Lot maçonnerie
Identification obligatoire du personnel	Tous les lots



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



d) Schémas de principe d'installation de chantier (PIC)

En attente

➤ CIRCULATION HORIZONTALES ET VERTICALES

Moyens		Lot Responsable
Accès au chantier	- Accès piétons indépendant du portail véhicules	-
	- Entrée véhicule via portail métallique, PC sécurité de la PRÉFECTURE	-
	- Sortie véhicule via portail métallique, via portail métallique, PC sécurité de la PRÉFECTURE	-
Contrôle d'accès	Un responsable de chaque entreprise sera présent lors des horaires d'ouverture du chantier afin de gérer les entrées et sorties de chantier ainsi que les livraisons. 	Un
Circulations des piétons extérieures	Circulations desservant chaque aire (Base de vie et zones : chantier, stockage, déchets)	Lot Maçonnerie
Circulations piétons intérieures horizontales	Toutes les circulations devront être balisés 	Lot



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



➤ **CIRCULATION HORIZONTALES ET VERTICALES**

Moyens		Lot Responsable
Circulations des piétons verticales	Escalier de services donnant un accès direct à la zone de travaux	-

➤ **MANUTENTION DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS**

Moyens		Lot Responsable	Lots Utilisateurs
Livraisons	Création d'une zone balisée pour les livraisons à proximité de la zone de stockage	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots
Manutentions extérieures horizontales	Un engins type camions grue sera mutualisé	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots
	Les manutentions devront être mécanisées dès que possible	-	Lot Tous les lots
Manutentions intérieures horizontales	Mise en commun de matériel de manutention horizontale. Donner la priorité au levage pour l'approvisionnement des compagnons	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



➤ **PROTECTIONS COLLECTIVES**

Moyens de prévention		Lot Responsable
Obstacles fixes	Ils devront être Signalés	Lot Tous les lots
Descentes EP provisoires	Elles seront mises en place à l'avancement de l'élévation du bâtiment. Elle se raccorderont au réseau existant	Lot

➤ **ELECTRICITE ET EAU DE CHANTIER**

	Moyens de prévention	Lot Responsable	Remarques
Raccordement au réseau public	Branchement sur le réseau existant.	Lot	
Mise en place des coffrets distribution intérieure	Ils seront positionnés a hauteur d'homme, et ce en nombre suffisant par étage (règle des 25m) 	Lot Maçonnerie	Mettre en place d'un minuteur L'installation sera vérifiée a toute modification et à minima tous les ans



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



			
Raccordement en eau potable		Lot -	Point d'eau existant fourni par MOA



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



4. Mesures de coordination prises par le coordonnateur en matière de sécurité et de santé et sujétions qui en découlent

➤ CIRCULATIONS HORIZONTALES ET VERTICALES	
TYPOLOGIE	CONSIGNES
Circulations des engins	Elles seront identifiées, balisées et indépendante des circulations des piétons. (Travaux en site occupé)
Circulations des piétons verticales	Elles devront restée dégagées, aucun entreposage, stockage même temporaire n'y sera toléré



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



➤ **MANUTENTION DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS**

CONSIGNES

Livraisons

Interdiction de circuler dans l'aire d'évolution de la charge.
Un homme trafic pour l'accès et le déchargement sera dédié à chaque livraisons par l'entreprise se faisant livrée
L'organisation temporelle des livraisons sera soumise à validation du MOE
La livraison des produits qui oblige un accès à proximité du bâtiment se verra accompagnée par l'entreprise destinataire de la marchandise

**Manutentions
extérieures
verticales**

Camion GRUE : Interdiction de survol des travailleurs. Le guidage et l'élingage seront réalisés par une personne formée par l'entreprise du Lot utilisateur.

**Manutentions
intérieures
horizontales**

Les manutentions seront réalisées de préférence avec des moyens mécanisés ou roulant, ils devront être directement emmenés au poste de travail et ne pas encombrer les circulations

Levages

La zone de survol des charges devra être balisée et interdite d'accès lors de la manœuvre, un opérateur sera dédié à cette tâche.
L'accès à la zone de levage devra être rigoureusement interdit au public
Toute opération de levage avec un engin (camion grue, élévateur, PPM...) ne pourra se faire qu'après réalisation d'une étude d'adéquation



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



**Travaux en
élévation**

Les zones se trouvant à l'aplomb de la zone de travail devront être balisée afin d'y interdire l'accès en cas de chute d'objet, de matériaux, de matériel.



➤ **PRODUITS DANGEREUX**

CONSIGNES

Point chaud

Mise en place d'écran afin de limiter les projections et d'un extincteur au droit de ces postes de travail

➤ **UTILISATION DES PROTECTIONS COLLECTIVES**

TYPLOGIE

CONSIGNES

**Protection des fers en
attente**

Ils seront protégés dès leur mise en œuvre et ne pourront être déprotégés que pour le coulage les impactant

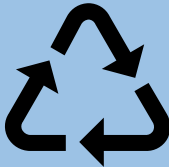
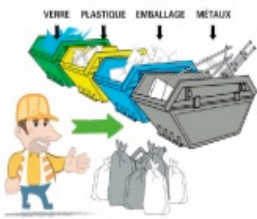


Opération :
**TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



➤ STOCKAGE	
TYPOLOGIE	CONSIGNES
Matériel non dangereux	Chaque zone sera identifiée en zone d'étanchéité circulaire. La zone doit être proche des bâtiments pour réduire les trajets Interdiction d'empiler les palettes de matériaux Calage des produits roulants (tuyaux, bobines, tourets...)
Matériel dangereux	Sans objets

➤ **DÉCHETS**

	Moyens	Lot Responsable	Lot Utilisateurs	Remarques et mesure de prévention applicable
Déchets	La zone déchets sera dimensionnée afin de permettre la récupération des bennes par le camion adéquat.   	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots	Cette zone sera mise en œuvre au plus près du bâtiment
	Bacs manutentionnables par camion grue lors de la présence de cette dernière	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots	-



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



➤ MESURES PRISES EN SITE OCCUPE				
Moyens de prévention		Lot Responsable	Lot entretenant	Remarques et mesure de prévention applicable
Circulations	Les flux entre occupants et opérateurs devront être séparés	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots	Aucun matériel et matériaux ne devra être entreposé dans les circulations ouvertes aux occupants

	Opération : TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU BATIMENT A	
---	---	---

5. Sujétions découlant des interférences avec des activités d'exploitation sur le site à l'intérieur ou à proximité duquel est implanté le chantier

➤ A L'INTERIEUR DU CHANTIER			
Moyens de prévention		Lot Responsable	Remarques
Respect des consignes du site	-		

6. Mesures générales pour assurer le maintien du chantier en bon ordre et en état de salubrité satisfaisant

➤ BASE VIE			
Dispositions à réaliser	Sujétions à respecter par les entreprises		
	Lot Responsable	Lot entretenant	Remarques et mesure de prévention applicable
- Réfectoire et ses consommables 	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots	
- Sanitaires hommes et femmes séparés et leurs consommables 	Mise à disposition par le MO de sanitaires et d'une salle pour la restauration des compagnons.	Lot Tous les lots	Comprenant les consommables, de l'eau, des lavabos, des toilettes
- Vestiaires hommes et femmes séparés et leurs consommables 	Lot Maçonnerie	Lot Tous les lots	



**Opération :
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ DU
BATIMENT A**



Nettoyage des installations	Lot Tous les lots	Lot Tous les lots	Les installations de chantier seront nettoyées autant que nécessaire afin de rester propres et salubres et à minima tous les jours
Trousse de premiers secours 	Lot Tous les lots	Lot Tous les lots	Elle sera présente dans les installations de chantier et régulièrement vérifiée et complétée
Défibrillateur 	Lot Tous les lots	Lot Tous les lots	Il sera présent à côté de la trousse de premiers secours

7. Renseignements pratiques propres au lieu de l'opération concernant les secours

Appelez un secouriste et
Appelez-le :
112

- Donnez l'adresse du chantier
- Votre numéro de téléphone
- Donnez la nature de l'accident (coupure, chute, incendie,)
- Donnez le nombre de blessés et leur état

➤ **NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER**

➤ **ENVOYEZ UNE PERSONNE À CHAQUE ENTRÉE DU CHANTIER POUR GUIDER LES SECOURS**

8. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE LES ENTREPRENEURS, EMPLOYEURS OU TRAVAILLEURS INDÉPENDENTS

1) Dispositions générales applicables à tous les intervenants

Le personnel de chaque entreprise devra :

- Être identifiable à tout moment.
- Porter ses EPI.
- Respecter les consignes et l'organisation de chantier prévu.
- Respecter leur PPSPS.
- Être formé et habilité aux tâches effectuées

2) Autres dispositions

• Définition des personnes autorisées

Les personnes morales autorisées sont les entreprises désignées par le maître d'ouvrage et les sous-traitants.

Aucune entreprise ne sera autorisée à intervenir sur chantier sans :

- Réalisation de l'INSPECTION COMMUNE avec le CSPS
- Fourniture de leur PPSPS prenant en compte les consignes fournies lors de l'inspection commune

A ces fins, les entreprises devront prendre contact avec le CSPS **10 jours avant leur intervention ou plus** afin de convenir d'un rendez-vous.

• Définitions des sous-traitants

Pour ce qui est du statut particulier de la sous-traitance, on considère que cette entreprise doit avoir son propre matériel et sa propre autonomie notamment en matière d'encadrement.

Le sous-traitant respecte l'ensemble des dispositions liées à la coordination SPS (inspection commune, PPSPS, CISSCT...) au même titre que les entreprises titulaires.

• Maîtrise du français

Chaque entreprise dispose en permanence sur le chantier d'une personne maîtrisant la langue française, qui est l'interlocuteur privilégié du coordonnateur SPS. Cette personne peut être issue du personnel d'encadrement ou d'exécution ; il peut aussi s'agir d'un interprète.

Cette personne doit avoir autorité sur le personnel de l'entreprise et doit avoir la capacité de répondre par écrit en langue française au coordonnateur SPS dans le cadre des observations ou notifications portées dans le registre-journal.

- **Désignation d'un interlocuteur sécurité**

Chaque entreprise informe le coordonnateur SPS de l'identité de son interlocuteur sécurité.

Cet interlocuteur privilégié du coordonnateur SPS assiste à l'inspection commune avec son responsable hiérarchique. Il peut ainsi diffuser les consignes du coordonnateur SPS aux autres personnels de l'entreprise.; il doit être désigné au PPSPS.

9. Diagnostics

- **Conclusion du RRAT**

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.